

Le Comité du Cercle des Seniors

Challenge Seniors du 30ème anniversaire du Cercle (2021)

1. Définition : Le Challenge est ouvert à tous les membres du Cercle des Seniors en ordre de cotisation. Il comporte **douze compétitions sur le parcours 9 trous du BDGC, en Stableford et Q (Qualifying) pour tous les handicaps** (obligatoirement sur les greens d'été). Le début du Challenge est fixé au mardi 23 mars 2021 et la fin le mardi 12 octobre 2021.

2. Terrain : Le terrain utilisé est celui du Brussels Drohme Golf Club, joué selon le tour conventionnel sur 9 trous dans l'état annoncé.

3. Organisation des parties : les parcours qui comptent pour ce Challenge se jouent uniquement aux dates suivantes : 23/3, 13/4, 20/4, 27/4, 4/5, 25/5, 8/6, 22/6, 20/7, 17/8, 28/9 et 12/10, obligatoirement sur le parcours du BDGC. Le nombre de parties par compétiteur est limité à une par jour. **Pour chaque compétition, le compétiteur devra réserver individuellement son départ sur i-golf « réservation » et s'assurer d'avoir un partenaire, également compétiteur.**

Cependant le Comité du « Seniors Challenge » pourra désigner à l'avance certaines autres dates pour des compétitions 9 trous Stableford dont le score pourra compter aussi pour le Challenge aux conditions suivantes :

- Chaque compétiteur ne pourra jouer qu'un maximum de 10 challenges.
- Si ce n'est pas une compétition dédiée uniquement au challenge, en prenant sa carte de score le compétiteur devra toujours annoncer au secrétariat qu'il participe au challenge.
- Seules les cartes de score portant la mention « Challenge » seront prises en compte.

Le compétiteur est dans l'obligation de signaler au secrétariat qu'il joue la compétition ET « CHALLENGE » sera inscrit sur sa carte de scores par le secrétariat. À la fin de sa partie, le compétiteur devra directement rentrer sa carte de scores au secrétariat du BDGC (être attentif à l'heure de fermeture du Secrétariat selon la saison). Cette carte comportera la signature du compétiteur ET la signature du marqueur, compétiteur également du Challenge.

Un compétiteur qui retire sa carte de score « Challenge » qui ne rentre pas cette carte complétée et signée directement après la partie se verra attribuer une score forfaitaire de 10 points Stableford pour sa compétition (9 trous) du jour. De plus, sa participation au Challenge lui est comptabilisée en tenant compte de ce score forfaitaire.

4. Catégories : Trois catégories de handicaps seront établies au sein des catégories « Dames » et « Messieurs ». L'inscription du compétiteur dans une catégorie se fera sur base de son handicap « WHS » arrêté au jour de sa première participation mais il jouera chaque compétition suivante selon son handicap du jour « WHS », sans changer de catégorie. Les catégories de handicaps sont les suivantes :

- Catégories Messieurs : Cat 1 de **0 à 20.0** ; Cat 2 de **20.1 à 28.0** et Cat 3 de **28.1 à 36**
- Catégories Dames : Cat 1 de **0 à 20.0** ; Cat 2 de **20.1 à 28.0** et Cat 3 de **28.1 à 36**

5. Classement : le classement se fera dans chaque catégorie en additionnant les six meilleurs résultats Stableford de chaque compétiteur.

En cas d'ex aequo, le classement entre ceux-ci se fera dans l'ordre suivant :

- le compétiteur qui a participé au plus grand nombre de compétitions
- le compétiteur qui a le plus haut score Stableford sur toutes ses compétitions
- le compétiteur qui a les deux plus hauts scores Stableford sur toutes ses compétitions

Le classement sera affiché aux valves du Club House et sur la page du Cercle des Seniors du site du BDGC.

Il sera **mis à jour le dimanche qui suit le mardi du Challenge joué.**

6. Remise des Prix : A la fin de la saison d'été, dans chaque catégorie, la joueuse et le joueur terminant respectivement en tête des classements dames et messieurs à la date du **12 octobre** se voient attribuer le titre de vainqueur du « Seniors Challenge du 30^{ème} anniversaire du Cercle des Seniors ».

La remise des prix de ce Challenge est prévue le mardi 26 octobre 2021.

7. Comité : Le comité du « Seniors Challenge » est composé de trois personnes, à savoir :

J. Sassen, G. Markowicz et A. Lerat

Ce Comité se réunit chaque fois que les nécessités l'imposent. Ses décisions ne doivent pas être justifiées.

Tout litige sera tranché par le Capitaine du BDGC. Ses décisions seront sans appel.

8. Cotisation/participation : Un droit d'inscription de 15 € pour l'ensemble des compétitions du Challenge est demandé par le Cercle des Seniors et sera payé par le compétiteur avant sa première participation à verser au compte BE95 3100 9430 0658 d u Cercle des Seniors avec mention « Challenge – nom et prénom ».

13 mars 2021